

**Arrêté portant délégation de fonctions
à un adjoint**

Mme le Maire de la Commune de CHAMPSAC (87),

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18 et L.2122-23,

Vu le PV du 20 mars 2026 et la délibération 2026/004 en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints au maire.

Considérant que M. LACAUD Alain a été élu 3^{ème} adjoint,

ARRÊTE

Article 1 :

Délégation de fonctions est donnée à M. LACAUD Alain, 3^{ème} adjoint, pour intervenir dans les domaines suivants :

- ❖ Gestion des chemins ruraux
- ❖ Suivi et état des lieux de la salle des fêtes
- ❖ Suivi de la bonne réalisation des événements organisés
- ❖ Organisation des cérémonies commémoratives
- ❖ Suivi des demandes de travaux pour tous types de bâtiments (priorité 2)
- ❖ Participation aux projets pédagogiques de l'école, notamment les classes de découverte
- ❖ Gestion des crédits d'équipement, de fonctionnement et d'entretien de l'école

Article 2 :

Dans le cadre de cette délégation, M. LACAUD Alain est habilité à signer tous documents, courriers, arrêtés relatifs aux matières déléguées.

Article 3 :

La présente délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

Article 4 :

Le présent arrêté peut être retiré à tout moment.

Article 5 :

Ampliation sera adressée : à M. le Sous-préfet de Rochechouart, à Mme la Responsable du SGC de Saint-Junien, à l'intéressé - à la notification.

Fait à CHAMPSAC le 25 mars 2026

Le Maire,
Émeline GIAMBELLUCO



Certifié exécutoire par le Maire.
Compte tenu de la réception en préfecture le : 26/03/2026.
Et de l'affichage le 26/03/2026.

Accusé de réception en préfecture pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux
087218703601-20260325-2026A007-AI
Reçu le 27/03/2026